



AVIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC

Création de l'Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain du Parc des Jalles



Contexte de l'avis du Pnr Médoc

En tant que maître d'ouvrage du projet de création de l'Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) du Parc des Jalles, Bordeaux Métropole sollicite l'avis du Parc naturel régional (Pnr) Médoc sur l'évaluation environnementale dudit projet (en date du 06 avril 2020 et selon l'article L.122-1-V du Code de l'environnement). Il fait l'objet d'une telle procédure, puisque selon les services de l'Etat la démarche de création s'apparente à celle d'un Pnr.

Le Parc des Jalles n'est pas situé sur le territoire du Pnr Médoc mais au sein de ses communes limitrophes dont quatre sont des communes portes du Pnr (Blanquefort, Eysines, Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc) ainsi que Bordeaux Métropole, agglomération porte. La Charte du Pnr ne s'y applique donc pas. En revanche, le Pnr Médoc et Bordeaux Métropole partagent des enjeux, notamment ceux liés à l'eau, dialoguent et coopèrent afin que leurs stratégies se complètent et se renforcent.

L'avis du Pnr Médoc s'attache à vérifier l'absence de contradictions avec sa Charte, la présence de complémentarités du projet d'OAIM dans l'atteinte de ses propres objectifs ainsi que l'absence d'incidences majeures sur son territoire.

Projet d'OAIM du Parc des Jalles

L'OAIM consiste pour Bordeaux Métropole à élaborer un projet de parc naturel et agricole métropolitain, nommé Parc des Jalles, comprenant 10 communes au nord-ouest de la métropole (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles) et s'étalant sur 6000 ha.

Le Parc des Jalles se veut être un territoire de projets répondant à des objectifs de préservation des paysages, de protection et valorisation des espaces naturels et de l'activité agricole. Il est le « *support de développement d'activités économiques (agriculture, écotourisme), sociales, d'éducation et de sensibilisation à la nature, de loisirs nature (randonnée, pêche, chasse, activités nautiques, ...) ou encore de tourisme vert* ».

La stratégie territoriale du projet est définie par un arbre d'objectifs qui s'appuie sur quatre axes desquels découlent les enjeux et les orientations :

- 1- Le Parc des Jalles, un territoire d'eau. Placer l'eau au cœur du projet de territoire.

- 2- Le Parc des Jalles, un territoire productif. Cultiver l'initiative économique locale pour renforcer son rayonnement.
- 3- Le Parc des Jalles, un territoire écologique. Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global
- 4- Le Parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux du multi-usages qui s'y exerce.

OAIM du Parc des Jalles et Charte du Pnr Médoc

Le Médoc a été labellisé Pnr par décret du 1^{er} Ministre le 24 mai 2019 (décret publié au Journal officiel le 26 mai). Le Pnr veille à la mise en œuvre d'un projet concerté de développement durable : la Charte du Pnr. Cette dernière, construite collectivement par les acteurs du territoire, définit son action pour une durée de 15 ans (2019-2034). Animée par le Pnr, elle est mise en œuvre avec les signataires que sont l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, les quatre Communautés de communes du Médoc et 51 Communes, ainsi que l'ensemble des partenaires du territoire (syndicats de bassin versant, associations, entreprises, etc.).

La Charte se décline en actions organisées autour de trois grandes vocations :

- 1- Le Médoc, presquîle évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles,
- 2- Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor,
- 3- Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole.

Le projet d'OAIM du Parc des Jalles s'inscrit dans une dynamique de coopération entre le Pnr Médoc et Bordeaux Métropole instaurée dans le cadre de la labélisation du Médoc en Pnr et prochainement formalisée au sein d'un protocole de coopération.

Bordeaux Métropole ainsi que quatre de ses communes sont agglomération et villes portes du Pnr du fait de la proximité et de la complémentarité des territoires. Dans ce cadre, un partenariat renforcé sur plusieurs axes de la Charte du Pnr est recherché.

Le Parc des Jalles comprend de nombreux champs de coopération avec le Pnr notamment sur les thématiques exposées ci-après.

Gestion de l'eau et préservation des continuités écologiques

Le Parc des Jalles se situe en continuité directe avec le territoire du Pnr Médoc (cf. figure 18 de l'évaluation environnementale). Les deux territoires partagent de plus le bassin versant topographique de l'Artigue et Maqueline. Un grand nombre d'enjeux et d'objectifs de l'axe 1 du programme d'actions de l'OAIM se retrouvent dans la Charte du Pnr. L'OAIM du Parc des Jalles renforce le maintien, la restauration et les fonctionnalités des continuités écologiques qui lient les deux territoires.

Patrimoine naturel

Le Parc des Jalles possède de nombreux milieux similaires à ceux du Pnr Médoc (zones humides, boisements feuillus et mixtes, etc.). Plusieurs objectifs concernent la gestion, le suivi, la restauration et la valorisation des milieux naturels du Parc des Jalles. Ils sont identiques avec ceux du Pnr Médoc et viendront s'alimenter les uns les autres en termes de connaissances et

de suivi de la biodiversité, de retours d'expériences ou encore d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Agriculture

Le Parc des Jalles est composé de terres céralières, de prairies humides gérées par de l'élevage extensif et de zones maraîchères, principale ressource en fruits et légumes pour la Métropole. Les objectifs en matière d'agriculture de l'OAIM sont similaires à ceux du Pnr : la recherche d'une agriculture respectueuse de l'environnement, le maintien et le développement de productions vivrières pour répondre à la demande métropolitaine par l'accompagnement et l'aide à l'installation de nouveaux maraîchers, la valorisation des productions en circuits courts etc. Cela vient compléter l'offre en produits locaux frais dont la demande est toujours plus importante sur la Métropole et en Médoc et participer à la structuration et au soutien des filières agricoles locales.

Gravières

Le Parc des Jalles comprend deux anciennes gravières en cours de réhabilitation et d'autres toujours en cours d'activités (Blanquefort et Parempuyre). La renaturation de ses sites ainsi que le développement des activités de nature et de sensibilisation du public sont autant d'expériences sur lesquelles le Pnr pourra s'appuyer pour accompagner la réhabilitation et la valorisation des gravières présentes sur son territoire.

Tourisme et valorisation des patrimoines

Le projet de Parc des Jalles affiche une forte volonté de valorisation et de découvertes de ses patrimoines naturels, agricoles et paysagers dans le respect des milieux et des activités. Cela constitue de nombreuses offres qui viendront enrichir et se connecter avec celles du territoire médocain.

Le Pnr appuie le développement du tourisme durable dans une logique destination responsable. La coopération avec Bordeaux Métropole est établie depuis plusieurs années dans le cadre du Contrat de Destination Bordeaux-Gironde. L'inflexion apportée par le Pnr sur le tourisme durable et les projets conduits sur le Parc des Jalles sont tout à fait cohérents et permettent d'envisager des coopérations solides pour développer une forme de tourisme de proximité.

Urbanisme, paysages et environnement

Les communes concernées constituent les portes d'entrée du Pnr Médoc (via la D1215, la D1215 E1, D2, D209 etc.). Le projet d'OAIM du Parc des Jalles veut favoriser les démarches de qualité environnementale et paysagère dans les zones d'activités économiques et urbaines à proximité du parc. Ceci viendra renforcer la mise en œuvre de la stratégie de préservation des paysages de la Charte du Pnr, inscrite dans son cahier des paysages. Les outils et les méthodes du Pnr pourront venir alimenter les réflexions et projets de Bordeaux Métropole autour du Parc des Jalles.

=> L'évaluation environnementale démontre la plus-value de l'OAIM du Parc des Jalles, la complémentarité des objectifs poursuivis avec ceux du Pnr Médoc ainsi que l'absence d'incidences négatives majeures sur le territoire du Pnr. Pour toutes ces raisons, le Pnr Médoc émet un avis favorable au projet d'OIAM du Parc des Jalles.